

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 130-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.166

Déposée le: 02.06.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Junker Burkhard (Lyss, PS) (porte-parole)
Striffeler-Mürset (Münsingen, PS)
Jordi (Bern, PS)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Schnegg (Lyss, PEV)
Cosignataires: 23

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: 809/2019 du 14 août 2019
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
Point 1: rejet
Point 2: adoption sous forme de postulat

Inscription de 5 millions de francs au budget 2020 pour financer des mesures d'insertion en faveur de bénéficiaires de l'aide sociale

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'inscrire au budget 2020 le montant de cinq millions de francs pour l'insertion dans le domaine de l'aide sociale ;
2. de proposer au Grand Conseil un plan de mesures pour promouvoir l'insertion professionnelle mais aussi sociale, à travers les journées structurées, des bénéficiaires de l'aide sociale.

Développement :

Dans le contexte de la votation du 19 mai 2019 sur la loi sur l'aide sociale (LASoc), tous les partis, ainsi que le Conseil-exécutif, se sont accordés sur le fait que, pour décharger durablement

l'aide sociale dans le canton de Berne, il était important de prendre des mesures pour l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Même si le rejet de la révision de la LASoc ne change rien à ce large consensus, le directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale M. Schnegg a fait savoir le jour de la votation qu'au vu du résultat, aucun moyen supplémentaire ne serait inscrit au budget 2020. Or nous restons convaincus que ces mesures doivent être prises au plus vite pour décharger durablement l'aide sociale. L'économie a besoin d'être soutenue si l'on veut qu'elle mette à disposition les postes de travail et les places d'apprentissage nécessaires. Des formations et formations continues adaptées doivent en outre être instaurées pour que les bénéficiaires de l'aide sociale soient mieux à même de s'insérer professionnellement.

Motivation de l'urgence : cette motion ayant des incidences budgétaires, elle doit être traitée au plus vite.

Réponse du Conseil-exécutif

Le projet de révision partielle de la loi sur l'aide sociale (LASoc) a été rejeté par le peuple bernois le 19 mai 2019, tout comme le projet populaire du comité « Pour une aide sociale efficace ! ». Dès lors, les fonds qui auraient été économisés par la réduction du forfait pour l'entretien pour être réinvestis dans des mesures d'intégration ne seront pas disponibles. Selon le Conseil-exécutif, il ne serait pas approprié de procéder aux dépenses prévues sans ces moyens supplémentaires, d'autant que le budget d'Etat ne permet pas de dégager des ressources du même ordre à moyen terme, à partir de 2020. En effet, dans les années à venir, la situation financière du canton sera marquée en particulier par une augmentation des besoins d'investissement, une baisse des versements compensatoires de la péréquation financière nationale et la poursuite du développement de la politique fiscale.

Le gouvernement maintient néanmoins l'orientation prise dans le domaine de l'intégration, dont l'objectif prioritaire reste l'insertion ou la réinsertion professionnelle rapide et durable des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le succès des mesures en la matière repose sur des incitations systémiques judicieuses, sans lesquelles une hausse des moyens financiers ne porterait pas ses fruits, qu'il en aille des personnes admises à titre provisoire, des réfugiés reconnus ou des bénéficiaires suisses. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale travaille intensivement aux améliorations requises dans le domaine de l'intégration en visant, en particulier en ce qui concerne l'insertion professionnelle, une approche globale qui favorise des solutions novatrices et associe l'ensemble du système (aide sociale, domaine de l'asile, à moyen terme également secteur du handicap). Il ne serait pas judicieux de lancer aujourd'hui des mesures uniquement ponctuelles.

Cela étant, une (ré)insertion réussie ne dépend pas que des moyens financiers, mais aussi de l'organisation et des processus, qu'il convient d'optimiser. Même sans ressources additionnelles, le Conseil-exécutif continuera de s'engager pour que les fonds disponibles soient investis de manière aussi efficace et efficiente que possible. Il existe indubitablement une grande marge de progression dans ce domaine. Au vu de ce qui précède, le gouvernement propose d'adopter le point 2 sous forme de postulat : dans le cadre des travaux en cours, il étudiera la possibilité de soumettre au Grand Conseil un plan de mesures pour promouvoir l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que les modalités d'un tel plan.

Destinataire

- Grand Conseil